

EXTRAITS DU DISCOURS

prononcé le 1^{er} mai 1970 par le Président BOUMEDIENE
à l'occasion de la commémoration de la fête du
travail.

« La Révolution agraire est un impératif sacré pour lequel des milliers d'algériens habitant les zones rurales ont combattu.

Au demeurant, lorsque nous parlons de Révolution agraire, nous entendons transformer totalement le visage de nos campagnes et liquider la pauvreté et la misère qui y règnent encore. La Révolution agraire entre également dans le cadre de la réalisation de l'équilibre régional. De sorte que toute propriété foncière dont la superficie dépasse les limites convenables, se verra réduite à des proportions équitables, dans l'unique intérêt de ceux qui ne possèdent pas un arpent de terre. Il en sera de même pour les propriétaires de vastes domaines qui gèrent, en même temps, de grands commerces dans les cités, et qui exploitent leurs terres par l'intermédiaire de travailleurs salariés. Ces terres doivent être mises à la disposition de ceux qui les font fructifier.

Car, est-il possible d'exploiter une terre à distance ? Cela est inconcevable et ne saurait être permis par la religion islamique elle-même. L'Islam a pour principale vocation, de faire régner la justice. Le Prophète n'a jamais été propriétaire de quoi que ce soit, et il a toujours vécu comme le plus humble des croyants. Cela tient en effet, à ce que l'Islam défend la dignité de l'homme et qu'il n'a jamais été la religion de l'exploitation. C'est là, une vérité qu'il faut souligner, étant donné que nous voulons traiter ce thème avec la plus grande franchise. Notre seule ambition est de libérer nos frères ruraux de leurs conditions misérables, de leur bâtir le « village nouveau » qui leur permettra de bénéficier à leur tour, de toutes les commodités de la vie.

Tel est le sens de la Révolution agraire.

Que ceux qui veulent marcher avec nous soient les bienvenus. Quant à ceux qui voudraient quitter nos rangs, nous leur disons également qu'ils sont libres de le faire. La Révolution algérienne a désormais édifié sa base sur des fondements solides et s'est éloignée de la zone dangereuse. Elle est en mesure de défier la réaction aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur.

Que ce langage soit clair pour tous. Chacun d'entre vous est maintenant persuadé que nous ne traitons que de ce dont nous sommes convaincus. Nous n'avons pas pour habitude d'annoncer un projet que nous serions incapables de réaliser.

Tout ce que nous avons entrepris de faire se réalise progressivement et il n'est pas d'action que nous ayions accomplie sans qu'elle ait été dans l'unique intérêt du peuple et de la patrie.

Comme je l'ai déjà affirmé à maintes reprises, il importe que l'Algérie assure le bonheur à tous ses fils. Chaque citoyen a droit à l'instruction et au travail, ce qui impose d'éliminer toute trace de chômage, de sous-emploi et d'exploitation car le fait d'admettre que s'exerce à l'encontre de l'homme une domination et un asservissement quels qu'ils soient, reviendrait à trahir les idéaux sacrés de notre Révolution et les objectifs que nous nous sommes engagés solennellement à atteindre.

J'ai voulu aborder le thème de la Révolution agraire parce qu'il constitue notre préoccupation actuelle. Je voudrais ajouter qu'il appartient au Parti et aux Organisations nationales d'apporter leur soutien aux options du Pouvoir révolutionnaire et socialiste, et de combattre les ennemis de la Révolution qui voudraient semer le doute dans l'esprit des petits fellahs, ceux dont la Révolution agraire défend les intérêts et l'avenir ».

DISCOURS

prononcé le lundi 25 mai 1970 par le Président
BOUMEDIENE au Palais des Nations à l'occasion
du séminaire sur la Révolution agraire.

Chers compatriotes,

Je suis heureux de saisir l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour apporter certains éclaircissements, à l'important problème dont nous aurons à débattre au cours de cette Conférence des cadres nationaux intéressés au premier chef par la Révolution agraire.

Point n'est besoin de souligner le caractère décisif que revêt cette étape dans la promotion et la rationalisation de notre agriculture, ni de rappeler que l'impérieuse nécessité de procéder à la « Réforme agraire » ou à la « Révolution agraire » ne s'est pas imposée aux responsables de ce pays de manière fortuite et spontanée.

Elle n'a en fait rien de nouveau, étant donné qu'elle n'a cessé de demeurer une exigence dictée par la justice et l'équité, depuis déjà très longtemps. Au surplus, cet impératif révolutionnaire a été étroitement lié à notre lutte armée dont les bastions, de glorieuse mémoire, ont été précisément ces zones rurales de l'Algérie où nos fellahs qui représentaient en 1954 ; 80 pour cent du peuple algérien, ont consenti les sacrifices que l'on sait pour faire triompher la Révolution.

Nous nous devons, néanmoins, de faire ce double rappel historique à l'occasion de votre séminaire appelé à examiner le projet de la Révolution agraire.

Si la révolution a été victorieuse, c'est bien grâce au soutien massif et capital des millions de citoyens algériens habitants des campagnes, qui ont compris dès les premiers instants la portée et les prolongements, et n'ont cessé dès lors, de lui assurer leur appui agissant et combien efficace jusqu'à son aboutissement.

Aussi est-il temps de nous pencher sérieusement sur la situation des zones rurales de notre pays et sur les préoccupations de leurs habitants — dont la majorité, sinon la totalité d'entre vous — saisissent parfaitement les besoins et les espoirs pour avoir participé à leurs côtés à notre combat pour la liberté. Vous savez également qu'une fois l'indépendance reconquise, tous les cadres et tous les appareils

de la Révolution implantés dans le maquis s'étaient déplacés vers les cités. Ainsi la Révolution a dû émigrer de la campagne qui fut son berceau naturel, vers les zones urbaines.

Il n'est évidemment pas dans notre propos de minimiser en quoi que ce soit le rôle et l'importance de nos villes et villages, mais il s'agit là de vérités et de faits historiques qui devaient être réaffirmés, car il n'est pas concevable de faire l'histoire de la Révolution en fonction des passions, ni des intérêts de l'heure, et au détriment des objectifs et des faits qui ont présidé à son déclenchement et en ont marqué le déroulement.

Il nous a été donné de mettre l'accent à maintes reprises sur la déviation intervenue dans la marche de notre Révolution, du jour où celle-ci s'est déplacée avec tous ses rouages — des zones rurales, aux zones urbaines — négligeant ainsi durant des années, nos campagnes et leurs problèmes spécifiques, c'est-à-dire une population évaluée à 80 pour cent de l'ensemble de notre Nation.

En vérité, la Révolution agraire constitue un impératif historique et il n'est pas au monde de révolution qui se veut authentique, si elle ne réalise pas une véritable réforme agraire au profit des humbles et des déshérités.

Aussi bien notre Révolution ne fait pas exception à cette logique. Le ferait-elle qu'elle cesserait d'être une Révolution.

Au temps où nous combattions aux côtés de nos fellahs déshérités, nous leur avons toujours affirmé qu'ils luttèrent à la fois pour libérer leur patrie et pour accéder à une vie meilleure, où ils cesseraient définitivement d'être exploités.

Telles sont les promesses qui ont été faites par la Révolution à l'immense majorité de nos concitoyens, et tels sont les buts qui ont été définis par la lutte de libération et ont été le principal moteur de l'adhésion et de la participation sans réserve de millions d'Algériens à l'entreprise de reconquête de notre liberté.

Toutes les forces mobilisées par l'ennemi pour tenter d'abattre notre Révolution sont venues se briser sur nos masses dressées comme un seul homme, et se sont avérées, enfin de compte, impuissantes à endiguer la marche implacable de notre peuple vers la victoire.

La Révolution agraire est donc une cause tout à fait naturelle. Elle ne constitue point un problème nouveau car elle a toujours figuré au premier rang des objectifs poursuivis par notre lutte de libération. Aussi bien ne devrait-elle pas être l'objet d'interrogation.

A ce propos, il me paraît utile de rappeler que ce problème constitue l'une des séquelles coloniales et qu'il remonte à l'année 1830, date de départ de l'implantation du colonialisme sur notre sol et de son usurpation des terres appartenant à leurs propriétaires légitimes, à savoir les habitants de ce pays.

Ceci simplement pour souligner l'origine lointaine de l'anomalie qu'il s'agit de réparer en toute équité.

Il est donc établi qu'il s'agit pour nous d'une affaire normale, à l'instar des préoccupations constantes de toutes les révolutions. Il est même arrivé — et le fait est bien connu — que des révolutions d'essence bourgeoise aient inscrit dans leur programme la réalisation d'une « réforme agraire », dans le seul but de gagner à leur cause l'adhésion des masses déshéritées et des fellahs.

Nous entendons en ce qui nous concerne, faire en sorte que la Révolution agraire rétablisse dans leurs droits ceux qui en ont été dépossédés et concrétise les engagements pris par notre Révolution à l'égard des fellahs démunis. En d'autres termes, il importe d'aménager une nouvelle existence à des millions de nos frères condamnés trop longtemps à une situation indigne.

Le thème de la Révolution agraire a engendré beaucoup de commentaires depuis les premiers jours de notre indépendance. Certains extrémistes préconisaient alors, l'application de cette Révolution agraire dès la première année de notre liberté retrouvée. D'autres responsables pensaient, au contraire qu'il fallait reporter cette application, en temps voulu, car les conditions requises n'étaient pas toutes réunies pour assurer le succès de l'entreprise.

En réalité, nous nous sommes trouvés confrontés, au lendemain de l'indépendance, au problème de l'autogestion des domaines laissés vacants par l'exode des colons étaient à l'abandon, leur rendement avait baissé de façon alarmante. Les cadres indispensables à leur gestion étaient notoirement insuffisants, sans parler du climat même qui a présidé à la naissance du système de l'autogestion, et dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'était pas naturel. Ajoutons à cela, que les rouages financiers étaient soumis au secteur privé et qu'ils n'étaient donc pas aptes à soutenir efficacement cette nouvelle expérience. Tous ces facteurs réunis ont été la cause, que de nombreux concitoyens, militants et révolutionnaires sincères en étaient venus à se demander si l'autogestion avait un sens, ou si elle n'allait pas contribuer à notre économie.

Les mêmes préoccupations ont été manifestées également par des gens mal intentionnés. Les uns auraient voulu que les domaines érigés en autogestion soient donnés en location à ceux qui avaient les moyens de les exploiter, d'autres souhaitaient que ces terres soient distribuées séance tenante aux fellahs pauvres qui étaient à même de les faire fructifier d'une façon plus profitable et plus utile.

Ce sont là autant de vérités qu'il fallait rappeler pour mieux situer le contexte dans lequel intervient la nouvelle étape que nous allons franchir.

Sur ces entrefaites est intervenu le Redressement historique du 19 juin 1965 qui a restauré bon nombre de situations en voie de déviation, tel le système de l'autogestion. Ce dernier diffère totalement

— en 1970 — de ce qu'il était en 1965, car les conditions du succès sont objectivement réunies. Si des imperfections subsistent encore, elles ne sont pas imputables au travailleur-producteur, mais aux rouages chargés de la gestion et aux séquelles du climat qui caractérisait ce secteur et dont la particularité dominante était un manque manifeste d'organisation.

Aujourd'hui que les mesures nécessaires ont été prises pour remédier à cette situation, nous pouvons dire que ce secteur est sur le point de se libérer définitivement de l'anarchie dont il a souffert.

Ceci constitue un pas important accompli par notre Révolution en marche.

Les soins nécessités par la normalisation de ce secteur, ont été sans doute parmi les facteurs qui ne nous ont pas permis de franchir de nouvelles étapes sur le plan de la Réforme agraire. Il ne nous était pas possible — en effet — d'avancer sur ce terrain, sans que soit assurée une parfaite structuration de ce secteur-clé de l'autogestion. Les faits nous ont d'ailleurs confirmé que notre option était logique et saine, et qu'elle concordait avec notre politique résolument hostile à la « fuite en avant ».

Nous n'avons cessé d'affirmer que la Révolution devait être authentique et totale. Cela n'implique cependant pas qu'elle doive s'effectuer en un jour, ou en une ou plusieurs années. La Révolution est l'affaire de générations successives, elle obéit à des options réfléchies, elle doit s'étaler dans le temps, respecter des étapes, car non seulement il n'est pas humainement possible de réaliser en même temps tous les objectifs qui y sont inscrits mais les cadres mêmes et les moyens nécessaires à cette action d'envergure doivent être suffisants et qualifiés.

Toutes les révolutions qui nous ont précédés ont suivi fidèlement la politique dite des priorités. Chaque action doit s'inscrire dans une étape fixée en fonction de ce principe fondamental et doit être entourée de toutes les garanties d'un succès convenable.

C'est la raison pour laquelle nous avons préféré accorder toute notre attention à la normalisation de ce secteur, avant d'aborder une nouvelle phase de réformes sur ce plan précis.

Ce bref retour en arrière indique clairement notre volonté constante de ne point négliger cet objectif vital de notre Révolution. Si nous n'avons pas cédé devant certaines pressions, ni pratiqué une autre politique que celle qui est la nôtre, la raison en est qu'en tant que dirigeants responsables nous avons des objectifs stratégiques importants qu'il nous appartient de réaliser en temps opportun. Nous n'avons pas voulu hâter l'application de la Révolution agraire, pour la simple raison que la priorité appartenait auparavant à l'autogestion et à la

restructuration de l'économie d'une façon générale, au rétablissement de la sécurité et de la stabilité sur l'ensemble du territoire, et à l'élaboration de la Révolution industrielle.

Il s'agissait, en un mot, d'organiser, sur des bases saines et durables, tous les appareils de l'Etat.

Il nous faut ajouter que toutes les mesures qui ont été adoptées dans ce contexte, l'ont été après de minutieuses études et qu'elles n'obéissaient point à des conjonctures ni à plus forte raison, à de quelconques pressions, mais répondaient uniquement à nos options fondamentales.

Nous sommes aujourd'hui convaincus que le moment est venu de franchir une nouvelle étape dans le domaine de la Révolution agraire. Nous savons que certains se sont demandés s'il ne fallait pas reporter encore de quelques années la concrétisation de cet objectif, tout au moins jusqu'au terme du Plan quadriennal. La question a été posée. Nous croyons néanmoins, que le pays est sur le point de réaliser une véritable mutation, et que l'application du Plan quadriennal aura une profonde influence sur la vie de nos compatriotes.

L'application du Plan quadriennal dans les domaines autres que l'agriculture créera des dizaines de milliers d'emplois nouveaux. Nous citerons à titre d'exemple le complexe sidérurgique d'Annaba où un grand nombre de travailleurs sont d'anciens fellahs insuffisamment entretenus par une terre exigüe. Ce qui illustre le déplacement des ruraux vers les villes de l'influence exercée par l'industrialisation de ces populations.

Le Plan quadriennal dont nous attendons une contribution décisive à la promotion de notre société, nous incite à accorder toute son importance du secteur rural, au même titre que les autres secteurs de la nation. S'il en était autrement, nous serions en droit de nous demander quel peut être le but poursuivi par la Révolution et à qui elle profite en fin de compte. Nous ne saurions donc — sans nous déjuger et sans laisser subsister une grave lacune — parler de Révolution industrielle et de Révolution culturelle, tout en négligeant le secteur agricole.

Il importe que la Révolution industrielle s'effectue parallèlement à la Révolution agraire, comme il importe pour garantir le succès de l'une et de l'autre, de mener une autre Révolution sur le plan culturel, en éduquant l'individu et en formant les cadres indispensables, compétents et variés. Tous ces impératifs sont étroitement liés et doivent être traduits en même temps dans les faits.

Il se trouve que la Révolution agraire, en plus de son caractère évident d'objectif de masse, d'objectif révolutionnaire, est également une nécessité économique.

Lorsque le projet qui fait l'objet de vos débats a été diffusé à travers le pays, beaucoup ont cru que la Révolution agraire n'allait pas être autre chose qu'une simple délimitation de propriété et une expropriation des terres appartenant aux « absentéistes ».

La réalité est tout autre. Le Pouvoir révolutionnaire n'a jamais attribué un pareil sens à la Révolution agraire, ni une portée aussi bornée. Il n'est point dans notre intention d'accaparer des terres, ni de sanctionner certaines personnes aisées parmi les habitants des campagnes.

Notre but dépasse ces considérations étriquées.

La Révolution agraire telle que la conçoit le Pouvoir révolutionnaire, ambitionne de créer une transformation authentique et révolutionnaire dans les zones rurales de l'Algérie, pour la raison évidente que notre Révolution elle-même resterait imparfaite si elle demeurait limitée aux zones urbaines, et à l'implantation de grands complexes industriels. Si telle était son orientation, elle serait vouée inéluctablement à l'étouffement.

C'est pourquoi, tant l'histoire que l'équité, imposaient à la Révolution qui s'est appuyée essentiellement sur les campagnes d'aller au cours de l'une de ses étapes, vers ces campagnes qui abritent l'écrasante majorité des habitants de ce pays, et de transformer radicalement leur situation lamentable. Il n'est pas douteux que les frères qui sont en relation avec nos concitoyens des campagnes saisissent parfaitement la signification de ces propos, tandis qu'il est permis de douter que les citadins soient à même d'en appréhender toutes les implications et toute la portée.

Certains de nos compatriotes des grandes villes souhaiteraient que nous adoptions par exemple la télévision en couleurs, d'autres se plaignent du manque de complexes touristiques ceci au moment même, où nombreux sont nos compatriotes qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins les plus élémentaires.

Nous ne saurions traiter de cette importante question sans souligner ses véritables prolongements.

Maintenant que l'application du Plan quadriennal est en cours, il nous faut étendre la Révolution aux campagnes algériennes, de manière à organiser sur des bases harmonieuses les rapports entre les gens, sur les plans économique, social et culturel.

Il est temps d'organiser les campagnes trop longtemps négligées, comme ont été organisées les villes et les cités.

La Révolution a sa logique, sa voie et ses objectifs propres.

Pour ce qui est de la propriété rurale il faut fixer une limite maximale à sa superficie. Le dépassement de cette limite reviendra à l'Etat qui le distribuera à ceux qui n'ont pas de terre, de manière à égaliser les chances de promotion entre tous les citoyens ruraux. Des textes seront adoptés qui préciseront les indemnisations que l'Etat accordera en compensation de toutes les terres qu'il sera amené à exproprier. C'est là un point qui doit être clair pour tous. La délimitation de la propriété ne signifie nullement sa liquidation. Ici nous ouvrons

une parenthèse pour signaler que certains citent à ce propos des versets du Coran et leur attribuent un sens qui ne concorde aucunement avec les principes de notre religion, qui est la religion du droit et de la justice.

Il est bien entendu que par la religion nous entendons celle qui a été prêchée par le Prophète, car nous ne croyons pas aux impostures des confréries maraboutiques et autres charlatans. Nous avons foi en la religion qui a été révélée pour éliminer l'esclavage et l'exploitation.

D'autre part, les apôtres et les pionniers qui ont soutenu cette religion et l'ont diffusée à travers le monde n'ont pas eu de meilleures armes pour convertir les multiples populations auxquelles ils s'adressaient que les fortes idées qui ont vaincu des civilisations et des empires fondés, sur l'exploitation de l'homme par l'homme sur l'esclavage et la ségrégation de classes pour instituer à leurs lieu et place une société à base d'équité et d'égalité.

Il est donc clair que délimiter la propriété n'est pas éliminer cette propriété. Cela n'a jamais été notre dessein dans les différentes circonstances où nous avons défini ou réaffirmé la ligne de conduite propre à notre Révolution, et il n'est absolument pas dans notre intention de lui donner pareille orientation à l'avenir. Tout ce que nous avons dit et que nous ne cessons de souligner, c'est qu'il est indispensable de donner à l'avenir du travail à tous les citoyens, de permettre à tous l'accès à l'instruction, aux soins médicaux et à tous les avantages de la vie moderne et d'empêcher l'apparition d'une classe qui par son poids et son influence deviendrait exploiteuse.

Nous sommes tous des travailleurs. Le fonctionnaire qui accomplit sa tâche bureaucratique est un travailleur, tout comme l'officier et le permanent du Parti. Chacun vit des fruits de son labeur et de ses efforts quotidiens. Telle est la société que nous édifions.

Les textes qui fixeront la limite maximale de l'étendue des propriétés rurales apparaîtront prochainement. Mais vous n'êtes pas sans savoir que la nature des terres diffère selon les zones et les régions. Il existe celles du Nord et du Sud, des Hauts-Plateaux, les terres irriguées et les terres non irriguées, les terres maraîchères ou céréalières et celles propices à la culture fruitière. Il importe donc que les textes qui seront adoptés prennent en considération ces différences.

Pour ce qui est des limites minimales des terres, il nous faut attirer l'attention de tous les responsables sur les propos extravagants propagés en milieu rural, selon lesquels l'Etat prendrait les propriétés des « absents » qui ne les exploitent pas. C'est là une interprétation pour le moins erronée.

Car pour ce qui est des propriétaires éloignés de leurs terres, nous distinguerons ceux qui en sont contraints par une force majeure, comme par exemple celui qui possède deux ou cinq hectares et qui se trouve obligé — parce que sa propriété ne suffit pas à ses besoins —, de travailler chez autrui sur la base du cinquième ou du quart des

bénéfices agricoles, ou bien en usine ou dans un chantier. Ce cas entre évidemment dans la catégorie des absents forcés et contraints.

Il existe aussi une catégorie de compatriotes dont les habitations ont été détruites pendant la guerre de libération et qui ont perdu leurs moyens de production. Le colonialisme qui les a en chassés de leurs terres aux superficies le plus souvent étroites, les a réduits, une fois l'indépendance acquise à l'impuissance manifeste de reprendre leur exploitation, faute de fonds et de moyens. Ceux-là aussi entrent dans la catégorie des absents pour des raisons majeures.

Sur cette base, il faut établir la différence entre les absents contraints et forcés et ceux qui ont quitté leurs terres après avoir été des fellahs ou des fils de fellahs, pour émigrer dans les villes où ils sont devenus commerçants ou industriels aisés. Ceux-là ont confié leurs propriétés à des tiers qui les font fructifier pour une part égale au cinquième du bénéfice et ils entrent par conséquent dans la catégorie des absents volontaires possédant au surplus des revenus suffisants leur permettant de vivre décemment. Tant qu' ces derniers n'exploiteront pas eux-mêmes leurs terres, ils seront considérés comme absents, et l'Etat aura droit de leur enlever leurs propriétés pour les attribuer à ceux qui les travailleront.

Ce sont là des distinctions qui doivent être clairement établies par tous. Si nous ne possédons pas de statistiques suffisamment précises dans ce domaine, nous savons néanmoins que certains frères possèdent des propriétés rurales et qu'ils vivent cependant dans les villes en tant que fonctionnaires d'un certain niveau, ou en tant que commerçants ou propriétaires industriels.

A ceux-là, nous disons que leurs terres seront confiées à ceux qui les travaillent. Cette opération n'aura au demeurant aucune influence sur la vie de ces personnes puisqu'elles vivent dans l'aisance alors que l'habitant rural est soumis à toutes les privations.

La Révolution rurale doit conserver son caractère et ses limites géographiques propres. Un jour viendra également où nous réduirons de façon judicieuse le nombre parfois trop élevé de fellahs groupés dans certaines zones qui s'avèrent, de ce fait, impuissantes à leur assurer une existence décente, ceci afin de permettre à tous les habitants de ce pays, sans distinction, de vivre dignement.

Il ne s'agit donc nullement d'éliminer la propriété ni d'exproprier les petites parcelles des absents forcés. Il sera même loisible à ceux qui possèdent une terre non-exploitée et qui auront décidé, une fois mis au courant de la loi portant Révolution agraire, de faire fructifier directement le patrimoine de leurs pères et de leurs ancêtres et de le faire en toute liberté.

Tout ceci implique que chacun de nous comprenne le véritable sens de la Révolution agraire, sa portée et ses prolongements et que cette Révolution suscite l'enthousiasme et l'adhésion de nos concitoyens au lieu d'engendrer l'inquiétude et la tiédeur.

Nous voulons que notre politique soit claire aux yeux de tous, et nous sommes fermement décidés à l'appliquer.

Nous n'hésitons pas à répéter encore une fois qu'il ne s'agit pas de liquider la propriété ou d'arracher leurs terres à ceux qui voudront les travailler. L'objectif, comme je l'ai déjà souligné est plus élevé, plus sacré, que ces considérations simplistes et superficielles.

Vous savez également qu'une commission nationale œuvre depuis des mois à la préparation des nouveaux textes qui régiront les entreprises publiques et procède dans le même temps à la révision du code du travail.

Ce nouveau code qui sera promulgué au cours de cette année ou dans le courant de l'année prochaine, intéressera l'ensemble des travailleurs, ceux des villes, aussi bien que ceux des campagnes. Quant à la pratique archaïque du fermage au « cinquième » nous pouvons être assurés qu'elle a vécue. Dans beaucoup de régions, les gens n'acceptent d'ailleurs plus de travailler sur cette base et préfèrent travailler à la journée. Le fermier intéressé au cinquième des bénéfices en était réduit à trimer tel un forçat tout en sachant pertinemment que son profit dépendait de la récolte, soumise par ailleurs à tous les aléas. Qu'intervienne une calamité naturelle quelconque telle que la disette et tous ses efforts étaient du jour au lendemain réduits à néant.

Les nouvelles règles sociales devront changer radicalement cette situation. Ce qui prévaut encore dans nos campagnes, le principe de base en cette matière est que chacun devra exploiter lui-même son bien.

Citons en passant un cas qui touche de près les anomalies entretenues dans nos campagnes, à savoir celui du fils d'un tiers engagé comme berger chez un exploitant agricole alors que le fils de ce dernier a la faculté de fréquenter l'école. Le jour est venu où ce berger doit pouvoir lui aussi bénéficier des bienfaits de l'instruction, au même titre que le fils du possédant.

Les progrès accomplis par la Révolution sont autant d'impératifs qui imposent de transformer de fond en comble les rapports des masses rurales.

Nous avons évoqué l'absentéisme et la limitation des propriétés, et ceci nous amène tout naturellement à aborder le problème des coopératives agricoles, puisque les terres récupérées et confiées aux fellahs démunis devront nécessairement être soumises à une organisation.

Nous avons jugé qu'il convenait que les futurs bénéficiaires de l'opération soient organisés en coopératives agricoles lorsque les conditions requises se trouveront réunies.

Pourquoi ces coopératives ?

Pour répondre à cette question, il faut avant tout se reporter au niveau de vie de notre peuple, lequel niveau de vie est généralement bas.

L'idée répandue dans nos campagnes est que l'association n'est pas valable. Mais nous savons aussi que notre peuple évolue et que sa prise de conscience se développe constamment disons franchement qu'il n'est pas possible d'introduire pareille Révolution dans les mentalités de nos campagnes sans avoir auparavant organisé les populations rurales.

Il nous faudra en conséquence procéder aux regroupements par étages, de manière à assurer les réalisations révolutionnaires que nous envisageons de mener à bien.

C'est, croyons-nous, la seule façon efficace de garantir la promotion des campagnes.

Il existe certes des craintes vis-à-vis des coopératives avivées par des expériences enregistrées dans d'autres pays. C'est pourquoi, je pense qu'il ne faut pas s'empresser de porter un jugement sur le système coopératif, ni d'établir un parallèle systématique entre notre pays et tel autre pays socialiste. Car chaque pays a ses propres conditions objectives, ses situations particulières. Notre pays n'échappe pas à la règle.

Il a lui aussi des conditions et des situations spécifiques c'est pourquoi il est erroné de vouloir systématiser, sans que le responsable, le militant et le cadre aient analysé tous les facteurs et en aient tiré les conclusions logiques.

L'application de la Révolution agraire doit aussi avoir pour but la création de villages pilotes. Si aujourd'hui les matériaux de construction nous font défaut, après l'édification prochaine de nouvelles unités de production de ciment et de briques, nous mettront sur pied un vaste programme de constructions dans les campagnes où seront édifiés de nouveaux villages, dotés de toutes les commodités de la ville moderne. Tels sont les véritables objectifs de la Révolution agraire.

Si nous n'entreprenons dès maintenant aucune action tendant à regrouper les agriculteurs, il serait superflu alors d'évoquer ces objectifs. C'est là le véritable sens que nous donnons aux coopératives. A tous les propriétaires terriens, nous conseillons de se regrouper en coopératives afin de bénéficier des crédits agricoles et de pourvoir ainsi à l'augmentation et la valorisation de la production.

Par l'application d'une telle politique nous ne voulons œuvrer que dans l'intérêt du citoyen car les conditions qui existent en Algérie diffèrent totalement de celles que connaissent d'autres pays.

Il ne vous échappe pas que la révolution agraire a échoué dans de nombreux pays pour multiples raisons. Certains pays ont voulu réaliser la Réforme agraire seule, sans procéder à d'autres réformes. Les conditions n'étant pas réunies, il était tout à fait naturel que cette entreprise n'aboutisse qu'à un échec.

En ce qui nous concerne, nous pouvons affirmer que toutes les conditions de succès sont assurées, que le climat est propice et qu'il n'existe aucun danger sur le plan économique.

Loin de souffrir, notre économie ne fait que se développer. Toutes les industries se trouvent actuellement sous le contrôle de l'Etat. Il en est de même pour les banques, les compagnies d'assurances, le commerce extérieur et la majeure partie du commerce de gros à l'intérieur. Ce sont là des conditions qui nous poussent à mener le combat pour le développement en toute quiétude et en toute sérénité.

Car notre industrie se renforce et s'étend, le commerce s'organise tout comme l'appareil des finances. La situation dans le secteur socialiste s'améliore de jour en jour. C'est là des symptômes qui représentent autant de facteurs de succès.

A toutes ces réalisations nous devons ajouter cette politique que nous suivons pour créer un équilibre économique entre les villes et les campagnes, les régions riches et les régions déshéritées. Il en est de même pour les importantes sommes que l'Etat alloue pour la concrétisation de cet objectif et la mise en application de ces principes.

Certes, la Révolution agraire est entrée déjà en application et l'autogestion n'en est qu'une partie. Les villages qui s'édifient dans le Sud du pays et les terres dont la restauration se poursuit dans les plaines de Bou Namoussa, de Maghnia et du Cheliff, ainsi que celles qui le seront dans les Aurès et dans la région de Tlemcen, entrent dans le cadre de la Révolution agraire.

En ce qui concerne la famille, la Révolution agraire n'envisage nullement sa dispersion, car nous connaissons réellement la structure de la société algérienne. Mais certains possèdent des terres et ne désirent jamais les voir partagées, c'est là un problème important. La Révolution n'envisage nullement la dispersion de la famille qui constitue le noyau de toute société. Bien au contraire, elle œuvre à sa sauvegarde et à la consolidation de ses bases. En la consolidant, la Révolution ne fait que consolider la société, car il nous est permis de constater aujourd'hui que toute société dont la famille a été démembrée affronte les plus graves problèmes.

S'il existe des frères qui possèdent une terre qui leur suffit à peine à vivre, nous leur préconisons de constituer une coopérative familiale et n'imposerons jamais la division de cette terre entre des frères.

Comme nous l'avons souligné en parlant des principes de la Révolution agraire, cette réforme tend à sauvegarder l'unité de la famille aussi est-il possible que des coopératives familiales voient le jour afin que cette famille puisse bénéficier de toute l'aide prévue par le Pouvoir révolutionnaire.

Il existe une autre catégorie de terres, les terres communales ou « domaines » ou « arch » et « wakfs ». Il existe des personnes qui

exploitent les terres « arch » et qui font face à des problèmes. Ces gens nous leur affirmons que nous déploierons tous les efforts pour les organiser.

En ce qui concerne les forêts, certaines appartiennent à l'Etat. Il est nécessaire de les organiser et veiller à trouver la meilleure formule pour les valoriser afin qu'elles garantissent la vie à une partie des familles algériennes.

Telles sont, chers frères, des quelques remarques générales que j'ai tenu à formuler, car le problème que nous abordons est vaste et le débat est ouvert. Je tiens aussi à souligner que certains ont mal compris ce problème. Ce projet est soumis à votre appréciation, aussi nous espérons que vous donnerez votre avis car nombreux sont ceux qui l'ont pris pour une loi définitive. En réalité ce n'est qu'un projet soumis à la discussion de tous. Mais cette discussion ne saurait porter sur le principe même du projet car le principe est acquis et la Révolution agraire est un principe tout comme la Révolution industrielle, et la Révolution culturelle. Ces principes ne sauraient être discutés quant à leur origine, mais surtout au niveau des moyens de leur réalisation.

Mon souhait est que ces débats aboutissent aux résultats escomptés, et qu'ils puissent jeter toute la lumière sur les problèmes qui demeurent confus jusqu'à maintenant.

Je ne terminerai pas sans demander à tous les cadres et en particulier aux cadres du Parti, des organisations nationales et de l'armée nationale populaire de se mobiliser pour la concrétisation de cet objectif sacré et de combattre tout dénigrement surtout en ce qui concerne la Révolution agraire sur laquelle repose l'avenir de millions d'Algériens.

Ce ne sont là, chers compatriotes, que certaines observations et nous déclarons le débat ouvert pour tous, lors des prochaines réunions.